

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les psychologues français s'adressent aux médias, aux citoyens et répondent à la CNAM et au Ministère de la Santé.

1. Le dispositif MonSoutienPsy : les vrais chiffres !

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) présente le dispositif MonSoutienPsy comme un succès. Cependant, les chiffres démentent cette affirmation :

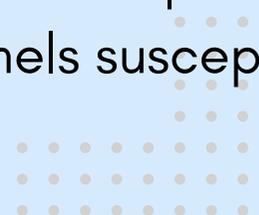
La France comptait 88 647 psychologues en janvier 2023, ceci incluant les psychologues de plus de 62 ans car une majorité de psychologues ne cessent pas de travailler à 62 ans. Un nombre divisé entre 32 715 en exercice libéral ou mixte, 17915 salariés hospitaliers et 38 017 salariés (donnée DREES).

Tous ces psychologues sont potentiellement éligibles au conventionnement car, à part les 3 ans d'expérience, les critères de sélection pour être conventionné sont tels qu'un psychologue, grâce à la formation continue et l'expérience, peut facilement répondre à ces critères.

La CNAM réalise par exemple un démarchage actif auprès de psychologues salariés pour les inciter à réduire leur temps en institution et ouvrir une activité libérale (pratique dénoncée par la CGT en décembre 2024).

La publicité massive et en apparence alléchante à laquelle nous avons tous été exposés ces derniers mois s'inscrit pourtant comme une preuve de l'échec flagrant de ce dispositif. La CNAM et le gouvernement peinent à assumer la nécessité d'aller démarcher activement les psychologues parfois même jusqu'à se déplacer en personne jusqu'à leurs cabinets. Malgré ces efforts, cette campagne de séduction a peu d'impact sur les professionnels.

On mesure le succès d'une mesure, auprès des professionnels, en comparant le nombre de professionnels conventionnés au nombre de professionnels susceptibles de se conventionner.



[#manifestepsy](#)
[#manifestepsy](#)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les psychologues français s'adressent aux médias, aux citoyens et répondent à la CNAM et au Ministère de la Santé.

Au 30 mars 2025, environ 5 000 psychologues seraient conventionnés, soit 5,64 % du total des professionnels conventionnables (88647) alors que la mesure a débuté il y a 3 ans !

Cela signifie que 94,36 % des psychologues ne sont pas inscrits dans ce dispositif. Par conséquent, le présenter comme un succès est trompeur.

Un dispositif rejeté par la quasi-totalité d'une profession ne peut être considéré comme viable. **N'ayons pas peur des mots : il s'agit d'un véritable fiasco.**

2. Un boycott pour protéger les patients et la qualité des soins

Notre refus d'adhérer à MonSoutienPsy repose sur des raisons déontologiques et éthiques. Ce dispositif ne répond pas aux besoins des patients :

Le dispositif MonSoutienPsy est une externalisation de l'offre de soin publique vers le privé, en transformant une offre de soin psychique en simple vitrine marketing, dépourvue de garantie d'être « soigné.e », ne laissant que la possibilité de «consommer» des séances de psychologie (comme le verbalise Frank Bellivier lors de son audition du 26 mars 2025 par la Commission des Affaires Sociales au Sénat).

Le deuxième volet du dispositif, déjà annoncé comme s'adressant aux personnes souffrant de troubles psychiques sévères, est censé relever de la «psychothérapie» (F.Bellivier, audition du 26 mars 2025 par la Commission des Affaires Sociales au Sénat).C'est un projet tout aussi réducteur qui ne s'appuie, encore une fois, que sur une vision médico-centrée de la souffrance psychique qui, au détriment d'une approche globale du patient, fait correspondre à chaque trouble, une technique unique, "spécifique"...

#manifestepsy
#manifestepsy

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les psychologues français s'adressent aux médias, aux citoyens et répondent à la CNAM et au Ministère de la Santé.

Ce projet confirme donc la volonté de revenir sur la pluralité des approches en imposant un référentiel unique conforme à sa vision étroite du psychisme humain ; un humain à remettre "sur pieds" en un temps record afin qu'il puisse de nouveau "fonctionner", peu importe ce qu'il traverse intérieurement....

Les millions d'euros injectés dans ce dispositif inadapté, dans l'opération séduction auprès des psychologues et dans sa communication promotionnelle massive, sont autant de moyens financiers dont ne profiteront pas les services publics.

Notre profession, comme d'autres professions de différents champs (éducatif, médical, social, etc.) dénonce une asphyxie du service public, une mort lente et programmée par les hautes instances gouvernantes.

Nous demandons donc au gouvernement de réinvestir les budgets disponibles dans les Centres Médico-Psychologiques (CMP), qui, correctement financés, assurent un suivi gratuit et de qualité depuis plus de 50 ans déjà.

Les psychologues vent debout aujourd'hui, et ce depuis 4 ans, refusent et refuseront la destruction des soins psychiques.



[#manifestepsy](#)
[#manifestepsy](#)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les psychologues français s'adressent aux médias, aux citoyens et répondent à la CNAM et au Ministère de la Santé.

Un CMP non dégradé offre un accès gratuit à des soins psychiques de qualité, pour tous, sans critère de sélection ni hiérarchisation des souffrances et d'une durée nécessaire à la prise en charge de la souffrance psychique.

Aujourd'hui, ces structures sont confrontées à des listes d'attente interminables, conséquence d'un manque flagrant de moyens financiers et humains.

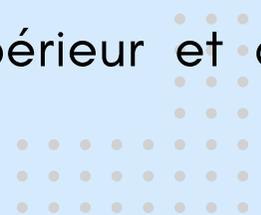
Nous demandons au gouvernement de cesser sa destruction des services publics et de transférer les fonds du dispositif MonSoutienPsy, non adapté et non opérant, vers ces CMP où les psychologues pourraient garantir, sans délai, une véritable psychothérapie à toute personne en souffrance.

Le budget alloué au dispositif MonSoutienPsy par année aurait pu financer plusieurs milliers de postes de psychologues en CMP (Cf. Rapport "Construire aujourd'hui le futur des psychologues cliniciens et psychothérapeutes en France, Mars 2023).

3. Une profession en danger, un enjeu sociétal majeur

Nous alertons également sur une tentative de dévalorisation de notre profession. Frank Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale, remet en cause la compétence des psychologues (article L'Express daté du 23/03/25), et propose de les placer sous tutelle médicale, en retirant ainsi leur autonomie, leur identité clinique et leur expertise.

Il faut rappeler que le Ministère de la Santé n'est pas le ministère de tutelle des psychologues, dont la profession relève de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.



#manifestepsy
#manifestepsy

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les psychologues français s'adressent aux médias, aux citoyens et répondent à la CNAM et au Ministère de la Santé.

Une telle ingérence du monde médical dans la psychologie clinique est inacceptable. Elle doit être dénoncée, car elle participe à une surmédicalisation des souffrances psychiques humaines.

La psychologie ne peut aucunement se penser comme une médecine, elle doit s'en distinguer pour lui être complémentaire. Par conséquent, la médecine n'a pas légitimité à encadrer et définir ce que doit être la pratique du psychologue.

L'amendement Accoyer d'octobre 2003 précise notamment qu'en matière de psychothérapie, le psychologue clinicien possède des compétences égales à celles d'un médecin psychiatre.

En tant que médecin psychiatre, Frank Bellivier ne peut légitimement décider, à lui seul, et sans les psychologues, de l'avenir d'une profession dont il ne maîtrise pas tous les fondements scientifiques, épistémologiques et spécificités cliniques.

Imposer une approche exclusivement médico-centrée des soins psychiques ne peut que susciter l'indignation des psychologues, en compromettant la qualité de leurs interventions en tant qu'experts de la souffrance psychique.

Car transformer la psychologie clinique en discipline paramédicale, c'est aussi s'attaquer à la pluralité des référentiels théoriques en psychothérapie. Cette pluralité est pourtant indispensable afin d'approcher au plus près les besoins psychiques uniques de chaque patient.

Ainsi, en œuvrant contre la pluralité des référentiels théoriques en psychologie clinique, c'est la qualité même du soin pour les patients qui est attaquée.

Nous demandons à l'État que cesse une telle ingérence médicale et que s'élabore plutôt, avec les psychologues, une collaboration horizontale, respectueuse des spécificités de notre profession et des besoins de nos patients.



#manifestepsy
#manifestepsy

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les psychologues français s'adressent aux médias, aux citoyens et répondent à la CNAM et au Ministère de la Santé.

Nous avons besoin de votre soutien !

Les psychologues français se battent pour préserver un accès de qualité aux soins psychiques en France. Ce combat concerne tous les citoyens car la santé mentale est un droit fondamental. Nous appelons donc à un dialogue transparent avec les autorités pour construire un système de soins psychologiques juste et efficace. Pour terminer, nous tenons à être très clairs sur ce point : OUI, le remboursement des séances de psychologie en libéral est souhaitable, mais pas au travers d'un dispositif incohérent et certainement pas au détriment du soin psychique public, de la qualité du soin pour les patients ou en attaquant les professionnels sur lesquels ce soin repose.

Rejoignez-nous dans cette mobilisation pour la préservation de la psychologie et de la psychothérapie en France !



Contact Presse

Camille Mohoric-Faedi

Psychologue clinicienne Psychothérapeute

06.19.36.28.24

#manifestepsy
#manifestepsy

